L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

NOUVELLE-ORLEANS, JEUDI MATIN, 17 FEVRIER 1859.

Imprimé et publié par
G. F. WEISSE & Co.
IMPRIMEURS-PROPRIÉTAIRES
G. F. WEISSE. H. DUFOUR
B. DUVERGER. S. HARNY.

Rue de Chartres, No 63, entre Conti et Bienville.

NOUVELLE-ORLEANS.
JEUDI MATIN, 17 FEVRIER.

Abonnés à la semaine.

Les porteurs de l'ABEILLE sont autorisés à recevoir des abonnements "à la semaine." A raison de 25 cents pour les six numéros. On paiera aux porteurs.

SUPPLÉMENT.

L'insuffisance de nos colonnes nous force de publier aujourd'hui un supplément. Nos abonnés recevront, en même temps que le journal, cette troisième feuille qui renferme des annonces importantes.

Vendues à l'encan ce jour.

Par E. Roger & Co, 26 Vieille Levée—Jacques et indiennes—A tant: Marchandises sèches de saison. A 10 heures, au No 22, Vieille Levée—Ottomanes Attakapas, françaises; chapeaux pour femmes.

Par B. Turpin, au magasin de MM. J. de Tardos, 21 Vieille Levée—Vins de Bordeaux, champagne, genièvre, liqueurs, etc. A tant: au magasin No 29 rue Conti—Sans de chargement de la barque Sofia, consistant en marrons, limons, vermouth, etc.

Par D. E Morphy, 66 Magasins—Chaussures.

Par N. Viguié, à l'Arcade de Banks—Maison en briques à deux étages rue des Magasins, et cuisine en briques à deux étages rue St-Thomas.

Par le Shériff, à l'Hôtel de Ville—Un terrain avec batisses, rue de l'Union, 8me district.

Encore le droit de visite.

Voici un nouveau thème à discussions qui vient de surgir, et avec des circonstances fort aggravantes, croyons-nous, pour l'Angleterre.

Il y avait tout lieu de supposer que la question du droit de visite à la mer était définitivement résolue, et que l'Angleterre après avoir donné, à ce sujet, toute satisfaction aux Etats-Unis et à la raison, aurait pris ses mesures pour éviter d'éveiller de nouveau les justes susceptibilité de l'Amérique.—Nous nous étions trompé. Ou l'Angleterre n'est pas sincère dans ses déclarations, ou elle est mal servie et avec un zèle inintelligent par ses officiers d'escadre.

Les faits auxquels nous faisons allusion au jourd'hui se résument dans le court article suivant que nous empruntons à un de nos confrères de New-York :

Des documents reçus à Washington, de la côte d'Afrique, semblent nous présager une nouvelle émotion publique, relativement au droit de visite. Cette fois, il y a eu mieux que visite et mieux que recherche, la saisie par le H. M. *Viper*, à la vue du public, d'un navire américain *Rufus Soulé*, à titre de négrier. Les détails du fait ne sont encore connus que par le récit d'un homme de l'équipage et par une correspondance assez peu satisfaisante échangée entre le commandant de la station anglaise et le commandant du *Viper*. Mais telle qu'elle est, la nouvelle suffit pour donner carrière aux susceptibilités nationales. Elle tombe d'ailleurs assez curieusement, après les déclarations du message présidentiel sur l'abandon absolu du droit de visite par l'Angleterre.

Ce n'est pas à M. Buchanan qu'il faut faire remonter la responsabilité de ce regrettable et nouvel incident; et nous ne sommes pas, certes, suspect en défendant le président en cette circonstance. Mais il il n'est pas douteux que la déclaration péremptoire de l'abandon du droit de visite par l'Angleterre, consignée en son Message, n'était pas légèrement faite; M. Buchanan a affirmé ce que les documents diplomatiques, ce que les actes officiels, ce que les discussions publiques au Parlement Britannique, l'autorisaient à affirmer. S'il y a un coupable dans l'affaire du *Rufus Soulé*, ce n'est pas, à coup sûr, M. Buchanan, mais bien, comme nous l'avons dit, le gouvernement anglais qu'il faut accuser ou de duplicité ou d'avoir de mauvais agents à son service.

C'est ce que l'avenir éclaircira.

Quant à présent, il serait imprudent de surexciter trop vivement l'opinion publique sur les faits dénoncés. Les renseignements que le Département de la Marine possède en ce moment, ne sont pas encore assez complets, croyons-nous, pour nous permettre de former une idée décisive sur ce malencontreux événement, bien que toutes les apparences s'accordent pour donner pleinement raison au commodore américain. En tout état de cause, la conduite de l'officier anglais se présente sous les aspects les plus condamnables.

Les renseignements officiels auxquels nous nous rapportons se bornent à une dépêche du commodore Totten du bâtiment de guerre américain *Vincennes* et qui renferme les correspondances échangées entre lui et le capitaine du steamer anglais *Viper* (nom de mauvais augure dans la circonstance !)

Nous apprenons que le *Rufus Soulé*, avait été brulé sur les côtes d'Afrique par le *Viper*, le commodore Totten a adressé à l'officier anglais une lettre dans laquelle il lui posait ces trois questions importantes :

1o Le pavillon américain flottait-il à bord du *Rufus Soulé*, au moment où il a été visité ?

2o Les papiers du bord étaient-ils en règles ?

3o Le pavillon américain flottait-il encore au moment où les écoutilles ont été ouvertes ?

Le capitaine du *Viper* a répondu à la première question que le pavillon américain était arboré au moment de l'envoi des embarcations à bord ; mais qu'il n'a pas cru devoir tenir compte de ce fait, les instructions qu'il avait reçues de son gouvernement, en date des 8 et 22 juillet derniers, lui ayant fait soupçonner qu'il y avait fraude de pavillon, et que le bâtiment était engagé dans la traite.

Sur le second point, l'officier anglais déclare que, dans son opinion, les papiers du bord n'étaient pas en règle, et qu'il n'y avait pas de doute sur l'irrégularité de quelques-uns de ces papiers.

Enfin, il dit que le pavillon américain ne flottait plus quand les écoutilles ont été ouvertes, et que le capitaine avait jeté ce pavillon à la mer avec des papiers.

Tels sont les seuls chefs d'accusation sur lesquels le capitaine du *Viper* a dû s'appuyer pour capturer et incendier en mer un bâtiment soupçonné de faire la traite.

S'il n'y a pas eu d'autre preuve que celle là à articuler contre le *Rufus Soulé*, il faut avouer que voilà un officier anglais complètement atteint de démence. Faut-il considérer l'événement dont il est le triste héros comme un acte regrettable de la part d'un homme privé de la raison, ou comme un acte monstrueux sans précédent ?

Toujours est-il que le commodore Trotten dut déclarer que la réponse ne le satisfaisait nullement, attendu qu'elle ne faisait pas mention des circonstances qui avaient pu amener l'incendie du bâtiment. En conséquence, il a dû en référer à l'amiral anglais, commandant la station.

Là s'arrêtent les renseignements parvenus au département de la marine, à Washington.

La devrait s'arrêter également notre article si nous ne pensions pas qu'il est utile d'insister sur les conséquences très graves qu'un incident de cette nature, non justifié selon toutes apparences, pourra entraîner. Nous ne voulons pas croire que l'opinion publique s'irrite trop à l'avance de cet outrage; car il nous paraît impossible que l'Angleterre ne donne pas aux Etats-Unis toutes satisfactions dans un cas pareil.

Il faut espérer aussi qu'en présence d'une telle violation des lois internationales, on ne trouvera plus, en Europe, que les Etats-Unis ont tort de se plaindre de certains procédés, et qu'ils abusent de leur susceptibilité nationale !

La révolution d'Haïti.

Nous trouvons dans un journal de Kingston (Jamaïque) quelques détails sur la révolution qui vient de s'accomplir à Haïti. Voici ces faits rapportés à l'abdication et à la fuite de Soulouque :

Geffard est sauvé en vainqueur à Port-au-Prince, a fait offrir à Soulouque la vie sauve pour lui et sa famille, s'il voulait abdiquer et épargner la guerre civile au pays. Soulouque sollicita le temps de réfléchir, ce qui lui fut accordé; mais avant l'expiration du délai demandé, les troupes impériales avaient mis bas les armes et fraternisaient avec les révolutionnaires. L'empereur s'occupa alors immédiatement de rédiger son acte d'abdication, et le 15 janvier, il publia la proclamation suivante :

" Haïtiens,—Appelé par la volonté du peuple à gouverner les destinées d'Haïti, tous mes soins et toutes mes préoccupations ont été constamment dirigés vers le bien de mon pays. J'avais nourri l'espoir de me conserver l'affection de ceux qui m'avaient élevé au pouvoir suprême; mais les derniers événements qui viennent de s'accomplir me permettent de douter des vrais sentiments du peuple.

" J'aime trop mon pays pour hésiter à me sacrifier au bien de tous.

" J'abdique, et ne fais qu'un seul vœu, c'est que Haïti puisse être aussi heureuse que mon cœur l'a toujours désiré.

" Donné à Port-au-Prince, le 15 janvier " 1859, et 56e de l'indépendance."

Signé : *Faustin.*

Nous empruntons à une lettre particulière les détails suivants :

L'Empereur et ses partisans ont reçu de la part de Geffard toutes les marques de protection et de sympathie possibles. La populace qui naguère pillait toute la famille impériale, sans l'intervention énergique du nouveau président, l'Empereur n'eût assurément par le capitaine d'artillerie M. Orsan, sur le conseil de France et par une forte escorte des gardes du Président; il s'est embarqué à bord du transport anglais Alexandre qui venait d'aborder à Haïti avec des troupes à bord. L'Empereur est accompagné de deux filles, du général Vil de Bon, gouverneur de la capitale, du général Desalines, préfet de police, du général Bazoa Dembiers, secrétaire d'Etat, et de M. Félicien Faubert, petit fils de l'ancien président Pétion. La présence de Soulouque à la Jamaïque, a excité les passions de quelques Haïtiens exilés par lui; mais on a pu prévenir les malheurs que ce mouvement de vengeance pouvait occasionner.

Soulouque est, dit-on, immensément riche; sa fortune est évaluée à plus de 500,000 livres sterling placées en Europe. Au moment où la révolution a éclaté, on a trouvé dans le palais 30,000 livres sterling en or et 3 millions de dollars en papiers, que la population a pillés. On a trouvé également de fortes sommes en or dans les appartemens de l'impératrice et des princesses.

Dépêches Télégraphiques

Transmises à l'Abeille.

Suite des nouvelles d'Europe.

ACTIVITE DANS LES PREPARATIFS MILITAIRES, EN FRANCE.

BAISSE DANS LES RENTES FRANÇAISES.

Mouvemens militaires

EN ITALIE.

EMPRUNT RUSSE DE TRENTE MILLIONS DE ROUBLES.

AGITATION EN POLOGNE.

Halifax, 15 février—Nous avons d'autres détails sur la situation européenne, par les journaux apportés par l'America.

Le nombre des transports de guerre qui ont reçu l'ordre de se trouver prêts, à Toulon, le 1er mars, est de soixante-deux au lieu de soixante.

LE CORPS MEDICAL—Le corps supplémentaire de chirurgiens actuellement non-employé à Paris, a reçu l'ordre de se tenir prêt pour un service actif, sous le plus bref délai.

L'ANNÉE DES ALPES—Une lettre de Grenoble dit que des troupes françaises arrivent constamment de l'intérieur, et qu'un corps considérable de l'armée française doit se former au pied des Alpes.

MOUVEMENT NAVAL—Les vaisseaux de ligne se tiennent prêts à mettre en mer, de Cherbourg, pour se rendre immédiatement dans la Méditerranée.

RIGUEUR DE FAIM—On dit que le comte Persigny doit être nommé ambassadeur du gouvernement français auprès de la cour de St-James, en remplacement du maréchal Pélissier. La nomination de Persigny pour représenter de nouveau la France à cette cour est considérée comme un signe de paix.

TERRIBLE D'ORLEANS—Ce soir, *Ernisonde*, grand opéra de Rossini, chanté par Mlles Bourgeois et Paola, et par MM. Delagrave, Tasta, Vila, Debrinay.

Cette représentation, nous le rappelons aux retardataires, a lieu au bénéfice de M. E. Prévost, chef d'orchestre. Nous avons dit tous les motifs qui devaient appeler l'attention et les sympathies du public sur cette représentation. Le beau de M. Prévost suffit à justifier l'empressement que nous pourrons constater, ce soir, de la part du public.

INAUGURATION D'UNE ECOLE.—Le bel édifice construit par Mrs E. Cox & Co. architectes, dans la rue du Quartier, près Bourgogne, par ordre de la Direction des Ecoles publiques du 2e district, est complètement terminé et sera inauguré ce soir à 7 heures. Nous remercions les autorités de l'obligeante invitation qu'ils nous ont adressée.

SOCIETE MEDICALE DE LA NOUVELLE ORLEANS.

Nous avons appuyé de tous nos vœux le succès de cette société qui vient de se fonder sous les meilleures auspices. Nous avons dit que son inauguration avait eu lieu le 2 de ce mois, et que la Dr Delery avait prononcé à cette occasion un discours très remarqué. En dehors de l'homme pratique qu'il ne nous est pas permis d'apprécier, il y a dans le Dr Delery un écrivain distingué et chaleureux, un penseur dont nos lecteurs ont pu juger le mérite par les trop rares travaux que M. Delery a bien voulu publier dans nos colonnes. Nous aurions voulu pouvoir reproduire en entier le discours de M. Delery devant la société médicale ; mais nous lui empruntons les passages suivants que nos lecteurs accueilleront avec intérêt.

Maintenant, Messieurs, jetons un regard autour de nous. Que voyons-nous ? Une multitude de sociétés qui se forment, grandissent et prospèrent sous nos yeux ; sociétés de tous genres, littéraires, artistiques, bienfaisantes, qui cignes au même but, celui de la protection. Lorsque toutes les classes, même les moins éclairées, s'organisent, ne serait-il pas étrange que les médecins, hommes de science et de réflexion, si profondément initiés, par la nature même de leurs études et de leur profession, à la connaissance des misères et des maux de l'humanité, ne sentait-il pas étrange, dis-je, qu'ils restassent indifférents en présence de ce double mouvement du cœur et de l'esprit ? J'irai plus loin; je dirais qu'il y a disgrâce, pour le corps médical, d'être resté en arrière, lui qui doit être à la tête du progrès, à la tête de toutes les grandes impulsions émanant de l'âme et de l'intelligence.

Quel a été le fruit de cette apathie, de ce coupable abandon de nos devoirs, je pourrais dire aussi de cette impardonnable abdication de nos droits ? Vous ne le savez que trop. Mais le sujet est important ; il est digne de s'y arrêter, et de sonder notre propre plaie, afin d'en appliquer le topique salutaire.

Je ne crains pas d'être contredit, lorsque j'avancerai que la médecine est tombée, à la Nouvelle-Orléans, au dernier degré de son juste que regrettable. Le médecin lui-même, aux yeux de la multitude, n'est pas plus qu'un homme de métier qui cherche à faire son chemin et à arriver le plus promptement possible à la fortune, trop heureux s'il peut se placer dans l'estime du grand nombre au-dessus de l'empirique illettré ou du charlatan sans pudeur.

Notre sénat lui-même, à qui sont confiés en partie les intérêts sanitaires de notre cité, n'a-t-il pas, contre l'esprit de toutes les lois, sanctionné, il y a quelques années, un statut proposé dans notre législature, et dont l'esprit diffère pratique de la médecine sans la garantie d'un diplôme ni d'aucun titre! Le sénat est-il approuvé une mesure si insensée s'il n'avait cédé à l'influence de docteurs qu'il n'avait cru cette loi populaire ?

D'où vient donc qu'une science tenue en si grand honneur dans l'Europe et dans quelques Etats de l'Union même, ait pu déchoir ainsi dans l'estime de notre population ? Je le répète encore, c'est à notre décadence, à la plupart inhérentes à tout pays nouveau, où la science, les belles lettres et les beaux-arts ne jouissent pas de l'influence qu'ils ont dû et ont une autre, et ce n'est pas la moins puissante. J'aurai la franchise de la signaler devant vous. Je veux parler de l'état d'abaissement dans lequel les médecins de la Nouvelle Orléans vivent les uns par rapport aux autres.

Dans le passage suivant, le docteur Delery fait sentir plus encore l'utilité et la nécessité de la société qui vient d'être fondée, en dénonçant le nombre toujours croissant des empiriques dans ce pays :

Une chose étrange, et qui décèle d'un seul coup l'orgueil et la misère de l'esprit humain, c'est cette prétention du vulgaire à juger sainement de la science la plus difficile, la plus profonde, la moins accessible de toutes, peut-être, à son intelligence. Vous le verrez guérir un individu, s'il n'a fait des études en droit, se présenter devant une cour pour défendre, de plein et franc exercice, promis, mais les intérêts matériels d'un homme. S'agit-il d'une simple affaire de métier, l'on va droit à l'ouvrier qui en a fait son occupation spéciale. Mais est-il question de la médecine, le plus ignorant se croit en droit de prendre la parole et de disserter du maître. Plus son langage est obscur, plus ses explications sont « travagantes, ses promesses exagérées, plus il trouve de crédule. Ce renversement de toutes les idées, de toutes les notions, est-il quelque chose de plus triste ? Je veux en donner tout une exemplification que je crois la vraie. L'homme qui se présente devant une cour pour défendre une cause est tenu de s'appuyer sur des lois écrites dont le texte doit lui être connu. S'il ne le connaît pas, il perd son procès dans de puériles divagations, et son ignorance éclate à l'instant à tous les yeux. S'agit-il d'un ouvrage manuel, d'une maîtresse de l'homme, l'empirisme ne tarde pas à se trahir, car il n'a personne derrière lui pour l'aider ou pour réparer ses fautes.

Il n'en est pas de même pour la médecine. L'ignorant présomptueux, l'empirique illettré, et le charlatan méprisable qui entreprennent le traitement de la maladie la plus compliquée, la nature médicatrice du sein de suppléer à leur manque de lumières ou de réparer leurs fautes. Quelque chose le hasard les sert dans leur choix ; mais que de victimes périssent entretenues mains pour quelques heureux qui échappent à leur criminelle ignorance. Voulez-vous vous faire une idée de ce que ces serait les terribles conséquences de leur triomphe sur la science ? Eh bien ! pousser les choses à l'extrême, et supposer d'un coup, dans votre esprit, la médecine et les médecins. Je vous le déclare ici avec toute la chaleur de ma conviction, le plus grand malheur n'aurait plus besoin de ses fléaux multiples pour dévaster le monde ; il ne resterait bientôt plus sur la terre que nos misérables pour chanter une hymne au génie des ténèbres et de la destruction.

En bien non, Messieurs, nous n'abandonnerons pas la médecine à la merci de ces Vandales qui ne trouvent d'appui que dans l'ignorance, l'envie et l'orgueil. Nous ne permettrons jamais qu'elle tombe entre des mains sacrilèges, qu'elle soit soulliée de leur approche et qu'elle aille un jour s'engloutir dans les laboratoires immondes de ces aventuriers de la science. C'est à cependant ce qui nous menace ou plutôt qui me nace la population tout entière si nous restions plus longtemps sourds aux lois qui, tantôt sourdes, tantôt audacieuses, toujours hypocrites. C'est à nous, comme corps médical, qu'est confiée la direction et la garde du vaisseau, sachons le préserver des écueils, et nous montrer à la hauteur de notre mission.

CHRONIQUE LOCALE.

BALS.—Les bals sont nombreux cette année. La société lustrant populaire de la Nouvelle-Orléans ce on donne un samedi prochain, 19, dans la salle de la société, rue du Bayou, entre les rues St Claude et Tréme. Le belle compagnie des *Continental Guards* célèbrera, le 22 février, l'anniversaire de sa fondation par un grand et brillant bal dans la salle des Odd Fellows. Les *Fils de la Louisiane* ont eu leur premier bal hier ; ils en donneront un autre le 1er mars et au troisième le 19 du même mois. Le troisième bal de la série organisée par les jeunes gens de la Nouvelle-Orléans aura lieu demain, vendredi. La Loge Persévérance No 8, de l'ordre des Good Fellows, aura son tour le 5 du mois prochain ; la fête aura lieu dans l'Odd-Fellows' Hall. Le second bal d'enfans très-select organisé par M. Vegas, est fixé au 3 mars. Un grand bal sera donné dans la salle maçonnique le 8 du mois prochain, dans les hospices de quelques-uns de nos concitoyens les plus honorables. Jeudi prochain, 24 février, on dansera dans la salle des Odd Fellows ; le logo d'Orléans No 14, de l'ordre des Francs Maçons, s'occupe activement des préparatifs de la fête.

On voit que l'hiver est bien réellement la saison des plaisirs à la Nouvelle-Orléans et que cette saison, en l'an de grace 1859, sera bien remplie.

PREMIERE COUR.—La Cour Suprême a maintenu le verdict du jury qui a déclaré Joseph Lindsay coupable de meurtre et J. W. Patterson coupable d'avoir vioié les lois de la quarantaine.

L'avocat de district n'a pas trouvé bien à poursuivre George Wilson accusé d'assaut et batterie ; Peter Kline, d'avoir résisté à un officier.

L'affaire de l'Etat contre Ricardo Renovales, accusé d'assaut à main armée, a été renvoyée ce matin à cause de l'absence du principal témoin.

Quelle est donc la cause de cette bizarre inconséquence, de cette étrange aberration de l'esprit ? Je veux en donner ici une explication que je crois la vraie. L'homme qui se présente devant une cour pour défendre une cause est tenu de s'appuyer sur des lois écrites dont le texte doit lui être connu. S'il ne le connaît pas, il perd son procès dans de puériles divagations, et son ignorance éclate à l'instant à tous les yeux. S'agit-il d'un ouvrage manuel, d'une maîtresse de l'homme, l'empirisme ne tarde pas à se trahir, car il n'a personne derrière lui pour l'aider ou pour réparer ses fautes.

Il n'en est pas de même pour la médecine. L'ignorant présomptueux, l'empirique illettré, et le charlatan méprisable qui entreprennent le traitement de la maladie la plus compliquée, la nature médicatrice du sein de suppléer à leur manque de lumières ou de réparer leurs fautes. Quelque chose le hasard les sert dans leur choix ; mais que de victimes périssent entretenues mains pour quelques heureux qui échappent à leur criminelle ignorance. Voulez-vous vous faire une idée de ce que ces serait les terribles conséquences de leur triomphe sur la science ? Eh bien ! pousser les choses à l'extrême, et supposer d'un coup, dans votre esprit, la médecine et les médecins. Je vous le déclare ici avec toute la chaleur de ma conviction, le plus grand malheur n'aurait plus besoin de ses fléaux multiples pour dévaster le monde ; il ne resterait bientôt plus sur la terre que nos misérables pour chanter une hymne au génie des ténèbres et de la destruction.

En bien non, Messieurs, nous n'abandonnerons pas la médecine à la merci de ces Vandales qui ne trouvent d'appui que dans l'ignorance, l'envie et l'orgueil. Nous ne permettrons jamais qu'elle tombe entre des mains sacrilèges, qu'elle soit soulliée de leur approche et qu'elle aille un jour s'engloutir dans les laboratoires immondes de ces aventuriers de la science. C'est à cependant ce qui nous menace ou plutôt qui me nace la population tout entière si nous restions plus longtemps sourds aux lois qui, tantôt sourdes, tantôt audacieuses, toujours hypocrites. C'est à nous, comme corps médical, qu'est confiée la direction et la garde du vaisseau, sachons le préserver des écueils, et nous montrer à la hauteur de notre mission.

CHRONIQUE LOCALE.

BALS.—Les bals sont nombreux cette année. La société lustrant populaire de la Nouvelle-Orléans ce on donne un samedi prochain, 19, dans la salle de la société, rue du Bayou, entre les rues St Claude et Tréme. Le belle compagnie des *Continental Guards* célèbrera, le 22 février, l'anniversaire de sa fondation par un grand et brillant bal dans la salle des Odd Fellows. Les *Fils de la Louisiane* ont eu leur premier bal hier ; ils en donneront un autre le 1er mars et au troisième le 19 du même mois. Le troisième bal de la série organisée par les jeunes gens de la Nouvelle-Orléans aura lieu demain, vendredi. La Loge Persévérance No 8, de l'ordre des Good Fellows, aura son tour le 5 du mois prochain ; la fête aura lieu dans l'Odd-Fellows' Hall. Le second bal d'enfans très-select organisé par M. Vegas, est fixé au 3 mars. Un grand bal sera donné dans la salle maçonnique le 8 du mois prochain, dans les hospices de quelques-uns de nos concitoyens les plus honorables. Jeudi prochain, 24 février, on dansera dans la salle des Odd Fellows ; le logo d'Orléans No 14, de l'ordre des Francs Maçons, s'occupe activement des préparatifs de la fête.

On voit que l'hiver est bien réellement la saison des plaisirs à la Nouvelle-Orléans et que cette saison, en l'an de grace 1859, sera bien remplie.

PREMIERE COUR.—La Cour Suprême a maintenu le verdict du jury qui a déclaré Joseph Lindsay coupable de meurtre et J. W. Patterson coupable d'avoir vioié les lois de la quarantaine.

L'avocat de district n'a pas trouvé bien à poursuivre George Wilson accusé d'assaut et batterie ; Peter Kline, d'avoir résisté à un officier.

L'affaire de l'Etat contre Ricardo Renovales, accusé d'assaut à main armée, a été renvoyée ce matin à cause de l'absence du principal témoin.

Quelle est donc la cause de cette bizarre inconséquence, de cette étrange aberration de l'esprit ? Je veux en donner ici une explication que je crois la vraie. L'homme qui se présente devant une cour pour défendre une cause est tenu de s'appuyer sur des lois écrites dont le texte doit lui être connu. S'il ne le connaît pas, il perd son procès dans de puériles divagations, et son ignorance éclate à l'instant à tous les yeux. S'agit-il d'un ouvrage manuel, d'une maîtresse de l'homme, l'empirisme ne tarde pas à se trahir, car il n'a personne derrière lui pour l'aider ou pour réparer ses fautes.

Il n'en est pas de même pour la médecine. L'ignorant présomptueux, l'empirique illettré, et le charlatan méprisable qui entreprennent le traitement de la maladie la plus compliquée, la nature médicatrice du sein de suppléer à leur manque de lumières ou de réparer leurs fautes. Quelque chose le hasard les sert dans leur choix ; mais que de victimes périssent entretenues mains pour quelques heureux qui échappent à leur criminelle ignorance. Voulez-vous vous faire une idée de ce que ces serait les terribles conséquences de leur triomphe sur la science ? Eh bien ! pousser les choses à l'extrême, et supposer d'un coup, dans votre esprit, la médecine et les médecins. Je vous le déclare ici avec toute la chaleur de ma conviction, le plus grand malheur n'aurait plus besoin de ses fléaux multiples pour dévaster le monde ; il ne resterait bientôt plus sur la terre que nos misérables pour chanter une hymne au génie des ténèbres et de la destruction.

En bien non, Messieurs, nous n'abandonnerons pas la médecine à la merci de ces Vandales qui ne trouvent d'appui que dans l'ignorance, l'envie et l'orgueil. Nous ne permettrons jamais qu'elle tombe entre des mains sacrilèges, qu'elle soit soulliée de leur approche et qu'elle aille un jour s'engloutir dans les laboratoires immondes de ces aventuriers de la science. C'est à cependant ce qui nous menace ou plutôt qui me nace la population tout entière si nous restions plus longtemps sourds aux lois qui, tantôt sourdes, tantôt audacieuses, toujours hypocrites. C'est à nous, comme corps médical, qu'est confiée la direction et la garde du vaisseau, sachons le préserver des écueils, et nous montrer à la hauteur de notre mission.

FEUILLETON.

LE MESNIL-AU-BOIS.

XIII.

Fontanelle n'avait même plus la force de se parer ; il se contenta de serrer la main, et, avec un sourire de reconnaissance, il s'endormit, étendu dans l'herbe et le bras gracieusement reployé sous sa tête blonde.

Il était réellement charmant à voir ainsi.

On eût dit un berger de Lancret, un Endymion endormi près de la lune ; on eût dit, pour la première fois que, s'il aimait Bernardine, Bernardine aussi devait bien l'aimer.

Pour Cora comme pour Laure, hélas ! cet amour n'était-il pas une fatalité ?

Je secoual bien vite cette vilaine pensée, et je tombai moi-même dans une sorte de rêverie.

L'heure du premier repas arriva. Roger sommeillait encore dans son lit de mousse, et, son compagnon de fête l'appela à haute voix.

Roger se leva, et, comme les gens consciencieux, ils m'avaient dit préalablement :

—Nous avons jusqu'à huit heures, Monsieur, pour regarder à votre montre, n'est-ce pas ? — et, si c'est nécessaire, vous nous réveillerez.

Une minute tout au plus après, il y avait des rois flemands tout à l'entour de la pièce de colzas.

Par trente degrés de chaleur, et pour un habitant des régions où le froid sévit durant de matin, avec une si communicative bardiesse, avec un si engageant spectacle environnant, c'est assez difficile de tenir les sens ouverts. Ça devient une vraie tentation !

J'avais un devoir à remplir, cependant, j'étais comme en sentinelle..... U y allait de mon honneur !

—Marchons ! me dis-je, et jusqu'à l'heure du réveil, éloignons-nous d'eux.

Là dessus, je me dirigeai héroïquement vers l'ouverture occidentale de la haie. De l'autre côté, c'était un beau champ de trèfle rouge ; au-delà du trèfle rouge, un grand monticule jaune : du seigle déjà fauché, sans doute ; enfin à l'extrémité de ce chaume, une seconde haie, dominant tout le reste, et sur le pied de laquelle, par conséquent, on devait jouir d'une vue superbe.

Je montai donc jusque-là. Un frais murmure, qu'il me semblait reconnaître, arriva d'abord à mon oreille. J'écartai le feuillage, et, de l'autre côté de la haie, je reconnus mon fameux raidillon de l'avant-veille.

Mais, apparition bien autrement intéressante encore, tout au haut de ce raidillon, j'aperçus la tante Rose.

Elle revenait, sans aucun doute, de son pèlerinage accoutumé ; elle marchait et mystérieuse nauvaine ; car elle gravissait avec élancement de la même allure que lors de notre première rencontre, car elle portait de même ses chaussons à la main, car, de même, sur cette pente extrêmement caillouteuse, elle était pieds nus.

Mes amis, qui avaient voulu me tirer toute la tête, le bruit d'une vigoureuse sabotée débouchant au bas du raidillon.

C'était, par un fils Pétouille, qui accourait avec de grands gestes effarés au-devant de la tante Rose.

A quelques pas en arrière de la servante ensouillée, chevauchait un homme, auquel elle semblait servir de guide.

Dans ce troisième personnage, une chose tout d'abord me frappa : la discordance qui existait entre le cheval et le cavalier.

Celui-ci était bien un paysan : hautes guêtres, blouse bleue, chapeau de feutre, rabattu jusque sur les yeux ; celui-là, tout au contraire, était une superbe bête de race, harnachée à l'anglaise.

Présentant un myatère, je me blottis contre ma haie, et, plus curieusement encore, je plongeai mes regards dans la vigne.

Malheureusement, Pétronille se rencontra par trop loin de ma cachette avec la tante Rose, et je ne pus rien entendre de ce qu'elles se disaient.

Mais lorsqu'à son tour le cavalier arriva près d'elle, et lorsque, pour la saluer, il ôta son grand chapeau, je faillis jeter un cri de surprise : ce prétendu paysan, monté sur un beau cheval, n'était autre que M. Manjuet.

—Pourquoi ce déguisement ? me demandai-je à moi-même. Pourquoi ce conciliabule ? est-ce que Manjuet, l'oncle aux millions n'aurait pas dit son dernier mot ?

Et je laissai à penser et j'ouvris les yeux et les oreilles.

Le père d'Anastasie était descendu de cheval, et parlait à la tante Rose, avec une grande animation de gestes, mais avec une voix prudemment contenue. Je n'entendais rien, absolument rien, et j'en étais réduit à suivre le sort de Pétronille, qui, les deux mains en arrière, le haut du corps penché, les yeux écarquillés et la bouche sourianta, paraissait pour le Maniquet avec de gloutonnes délices.

Quant à la tante Rose, elle écoutait avec une tautumité recueillie, mais en branlant déjà quelques fois la tête, comme pour indiquer que la proposition n'était nullement de son goût.

Bientôt enfin elle rompit la conférence par un catégorique geste de refus, fit au Manjuet une de ses plus belles révérences, et reprit tout à la fois et son chemin et son oraison.

Mais elle était préoccupée maintenant, j'en sus pour preuve cet étrange lambeau de litanie que je pus saisir au passage :

—*Ave Maria !*..... Non, non, point de ces intrigues !..... *gratiâ plena*..... je ne veux avoir d'autre complice que Dieu..... *Dominus tecum*..... etc., etc.

La suite se perdit dans le murmure du ruisseau.

Et je restai les yeux vers le haut du sentier.

L'oncle Maniquet remontait à cheval, après quelques instants de pourparlers échangés avec Pétronille, dans la main de laquelle il mit deux napoléons.

Car la vie bientôt repasser auprès de moi, tout en riant avec une exhilarante allégresse :

—Je le savais !..... de l'or ! c'est ben de l'or ! Oh ! tant pis, ma fol !..... je ferai tout ce qu'il me dira de faire..... C'est de la belle et bonne or !

Et tout en elle semblait en jubilation, jusqu'au triomphant vacarme de ses gros sabots parmi les cailloux du chemin.

Quant au Manjuet, il avait déjà disparu.

N'ayant plus rien à voir dans le ravin, je me ressouvins de mes dormeurs, et, refermant mon canif, je m'aperçus avec effroi que le moment de les réveiller était plus que venu ; il avaient déjà dix minutes de grâce.

—Alerte !..... me dis-je en m'empressant de retourner vers le champ de colza. Mais qu'espère donc l'oncle Maniquet ? A quelle intrigue refuse de participer la tante Rose ? Elle ne veut que le ciel pour complice..... complice de quoi ? Quel est donc..... mais quel est donc ce mystère ?

(*A continuer.*)

CH. DESLYS.

Décédé hier, à 8 heures, au lac Pontchartrain, FRANÇOIS MAGNY, âgé de 43 ans. Ses parents et connaissances sont priés, sans autre invitation, d'assister à son enterrement qui partira du dépôt du chemin de fer Pontchartrain, aujourd'hui à 3 heures et demie de l'après-midi.

De la part de sa famille.

Décédée hier, à 5 heures de l'après-midi, à l'âge de 10 ans et 2 mois, FELICIE CURIEN, fille d'Elsa Fins et de J. N. Curien. Les amis et connaissances et la famille sont priés, sans autre invitation, d'assister aux funérailles qui auront lieu cette après-midi à 4 heures de la maison.

Le convoi partira de la demeure de son père, 23, rue Toulouse, entre Levée et Chartres.

Décédé hier, à 4 heures de l'après-midi, JOSEPH HENRI BLANCHARD, à l'âge de 3 mois. Son corps est exposé chez son père, ancolgoure des rues Royale et Dumaine, d'où le convoi funèbre partira, aujourd'hui, à 4 heures précises.

Les amis et connaissances de la famille sont priés d'y assister.

FALLISEMENTO.

Sociedade Portuguesa de Beneficencia Lusitana.

Fallecesó hontem pela 10 horas da manhaã o membro Francois P. MAGNY, de idade d' 43 annos, natural de Movel Choix, France, mesmo do dito Sociedade.

Os membros que composem esta sociedade se reunirão no local da dita sociedade, no caminho de Bayou Road entre St Claude e Prieur, as 3 horas da tarde, para acompanhar odito enterro que terra logar as 3 horas precisas, da casa do Rail Road Pontchartrain.

Por ordem do Snr Presidente,

MANOEL B. DE AVELLAR.
Secretario interino.

N. Orleans, 17 de fevereiro de 1859.

On demande à acheter

UNE BONNE BLANCHISSEUSE pour campagne. S'adresser rue Bourbon, No 201. 16fév—6f

FIVE—100 barils 12 sur blanches de Nord et de Pittsburg, à vendre par GALLOO & PASCAL, 16 fév—6f 21 et 23 Vieille Levée

TEA—Beau magasin de Formation des ménages pour notre stock de thés, Gunpowder, Imperial, Young Hyson et thé ordinaire, par E. J. BART & Co 17 et 19, rue Toulouse.

IF YOUR TEETH ARE MALADE] la probabilité est que la source de votre mal est dans l'estomac. C'est un axiome faible qui consolonne la dyspepsie, la langueur, les nausées et une foule d'autres affections! L'indigestion amène la pauvreté du sang et désrol aussi les forces du système. Pour mettre l'estomac à même de rejeter toutes les matières dangereuses dans il est encombré, ayez recours, constamment au CELEBRE ANTE DE HOSTETTER. Faites-en l'essai et vous verrez que la guérison est infaillible. Nous recommandons volontiers au public l'Amer de Hostetter dont les propriétés sont bien connues.

A vendre par tous les pharmaciens et marchands en gros. J. WEIGHT & Co,
14 fév—6f rue Nos 51 et 181, rue de Chartres.

La vermine est chassée des maisons.

Et les jardins sont mis à l'abri des ravages des insectes et des vers par les poudres et les pinceaux magnétiques de Lyon.

"Adieu au sommeil lorsque les punaises, les rats ou les souris sont dans une maison."

Le professeur Lyon a découvert, dans l'intérieur de l'Asie, une plante dont les feuilles pulvérisées ont exactement les propriétés ci-dessus, et qui, mêlées avec de la poudre, les font périr.

Korn se rendit chez son beau-frère où il a été arrêté hier, à trois heures du matin. Il est en prison.

BIENNIS—Jno Herran, vieillard, à été arrêté, mardi soir, pour avoir blessé sa femme, dans une maison de l'encoignure Toulouse et Dauphine.

Il paraît qu'ils étaient séparés depuis quelque temps, mais que malgré la défense de sa femme, Herran voulut rester dans la maison. Mme H. s'y opposa et finit par lui porter un coup de hachette à la tête; Herran, qui était déjà sous l'influence de la boisson, se saisit de la hachette et frappa sa femme. Celle-ci pousse des cris qui attirèrent les voisins.—Herran est en prison.

FEUILLETON.

LE MESNIL-AU-BOIS.

XIII.

Fontanelle n'avait même plus